



Appel à candidatures : Atelier de litiges relatifs aux droits numériques et à la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale

Juillet 2021, formation et séminaires en ligne

[Media Defence](#) invite les avocats basés au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo et en République démocratique du Congo à envoyer leur dossier de candidature pour participer au prochain atelier de litiges relatifs à la liberté d'expression, aux droits numériques et à l'internet.

Les candidats retenus auront accès aux matériels de formation et seront conviés aux deux séances de discussion **le 22 et le 23 juillet 2021**. Les participants deviendront des membres actifs d'un réseau d'avocats des droits numériques tant au niveau régional qu'international.

Tous les candidats devront soumettre une étude de cas sur une affaire juridique actuelle ou potentielle relative à la liberté d'expression, qui sera ensuite débattue par le groupe. Dans le cas où les candidats ne peuvent pas soumettre d'étude de cas, une loi, une politique ou une pratique pertinente à la liberté d'expression ou aux droits numériques peut être soumise à la place.

Les objectifs de l'atelier

Media Defence apporte un soutien financier et juridique aux journalistes, bloggeurs et médias indépendants. Ces dernières années, Media Defence a contribué un grand nombre de cas impliquant les médias numériques. Ces cas se concentrent notamment sur le blocage des informations en ligne, les « internet shutdowns » ou fermeture de l'internet, la contestation de la législation sur la cybercriminalité, les « fausses nouvelles », la responsabilité des intermédiaires, ainsi que les demandes d'une protection plus large pour la vie privée et protection des données, parmi d'autres.

Plus précisément, les objectifs de l'atelier sont de :

- Fournir les compétences et les connaissances nécessaires pour plaider en cas de litiges utilisant les lois nationales et internationales ainsi que des mécanismes régionaux et internationaux relatifs à la liberté d'expression en ligne ;
- Établir un réseau d'avocats experts en droits numériques et de faciliter l'engagement avec les mécanismes internationaux et organisations non-gouvernementales et sociétés civiles ; et
- Créer des réseaux professionnels avec d'autres avocats chargés de telles affaires.

Ces objectifs seront réalisés par la combinaison de formation en ligne, comprenant des présentations ainsi que des séances de discussion facilitant l'échange de connaissances entre participants.

Critères d'éligibilité

Les participants seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- L'atelier est ouvert aux avocats qui travaillent et résidant dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo et République démocratique du Congo ;
- Les candidats travaillant dans un cabinet privé ou étant affilié à une ONG qui promeuvent le droit à la liberté d'expression par les litiges en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les applications soumises par des avocats n'ayant pas encore d'expérience relative à la liberté d'expression, mais ayant une certaine expérience en matière de contentieux dans le secteur des droits humains et un vif intérêt d'accepter les telles affaires seront aussi examinées ;
- Un maximum de 12 participants seront sélectionnés ;
- Les candidats doivent maîtriser le français ;
- Les candidats doivent avoir un intérêt démontré et / ou les connaissances du droit à la liberté d'expression, des droits numériques, de la liberté sur Internet et / ou les enjeux relatifs ;
- Ils doivent avoir un intérêt démontré et / ou les connaissances du droit régional et international applicable relatif aux droits humains ;
- Les candidats sont priés d'envoyer une étude de cas avec leur application d'une affaire pour laquelle ils ont plaidé, ou pour un plaidoyer futur, qui sera discutée lors de l'atelier. Comme indiqué ci-dessus, il est en général suffisant pour les participants qui n'ont pas encore travaillé sur une telle affaire d'avoir identifié une loi, une politique ou une pratique pertinente à la liberté d'expression qu'ils voudraient contester devant un tribunal. Cependant, ces candidats doivent démontrer leur capacité et leur disposition à poursuivre l'affaire après l'atelier ;
- Les études de cas soumises doivent impliquer une violation du droit fondamental à la liberté d'expression en ligne ;
- Voici une liste non exhaustive des thèmes pertinents qui est un guide pour identifier les genres d'affaires qui pourraient être soumis avec l'application ;
 - Les lois sur la cybercriminalité ;
 - la responsabilité des intermédiaires ;
 - Les fermetures d'internet ;
 - La restriction des médias en ligne
 - La vie privée en ligne ;
 - La sécurité nationale ; et
 - L'anonymat sur l'Internet.

Media Defence s'engage à faire progresser l'égalité et la diversité. Par conséquent, nous prendrons en compte le genre, l'âge et le pays d'origine dans la sélection des participants.

Comment postuler

Veillez remplir le formulaire joint et le soumettre à Hannah Stoate at hannah.stoate@mediadefence.org. La date limite est le **1er juin 2021**.

Les candidats présélectionnés seront avisés par courriel au plus vite une fois la date limite est expirée.

Pour plus de renseignements sur la manière dont Media Defence utilisera et protégera vos données, veuillez consulter [notre politique de protection des renseignements personnels \(en anglais\)](#).

Date limite : 1er juin 2021.

Questions les plus fréquemment posées

Q : Qu'est-ce qu'un atelier de litiges ?

Un atelier de litiges est un séminaire ciblé où les participants présentent une étude de cas sur laquelle ils travaillent à leurs pairs et les experts et ils peuvent discuter de l'affaire. L'atelier vise principalement à l'identification préalable des problèmes, l'encadrement des violations, les formulations d'arguments relatives aux droits humains et les recours juridiques. L'atelier peut aussi fournir une connaissance approfondie des litiges stratégiques et comment plaider devant les organes régionaux et internationaux relatifs aux droits humains.

Q : Je ne suis pas avocat(e) mais je suis intéressé(e), puis-je postuler ?

Un atelier de litiges est ouvert uniquement aux avocats en exercice. Les exceptions très rares seront faites pour les avocats qui ne sont pas en pratique ou d'autres personnes qui fournissent une assistance juridique aux organisations de la société civile qui travaillent sur le droit à la liberté d'expression.

Q : Quel est le but d'un atelier de litiges ?

Ces ateliers ont pour but d'être un espace pour les avocats de recevoir une expertise juridique technique sur les enjeux thématiques pertinents. Ils sont également un espace de réseautage pour les avocats et de découvrir sur quoi travaillent d'autres avocats en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Q : D'où doivent provenir les participants ?

Cet appel à candidatures concerne uniquement ces pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo et RDC. Seuls les avocats qui résident et travaillent dans ces pays peuvent postuler. Les conseillers juridiques basés en dehors de ces pays mais qui fournissent une assistance aux avocats travaillant dans les tribunaux nationaux ne sont pas éligibles pour postuler ; leurs partenaires locaux peuvent quant à eux postuler.

Q : Combien de participants peuvent participer à l'atelier ?

12 participants seront sélectionnés pour l'atelier. Il y aura également deux membres de l'équipe juridique de Media Defence, le responsable de la formation et un facilitateur externe.

Q : Qui paie les frais de participation ?

Media Defence couvrira les coûts associés avec un per diem.

Q : Y a-t-il un suivi ?

Media Defence prévoit de faciliter la création d'un réseau d'avocats impliqués dans la défense des droits numériques et de la liberté d'expression en ligne. De plus amples détails seront fournis lors de l'atelier.

En outre, les avocats de Media Defence discuteront avec les participants de la manière dont ils peuvent les aider dans leurs affaires et assurer le suivi. Media Defence discutera également de la possibilité de fournir une assistance supplémentaire aux affaires de liberté d'expression sur lesquels les participants travaillent après l'atelier, soit par le biais d'un soutien juridique ad hoc, soit par le biais de partenariats. Étant donné que Media Defence est une organisation non gouvernementale qui se consacre à la défense juridique des journalistes, des blogueurs et des médias indépendants, elle est toujours intéressée à suivre les affaires des participants et à travailler avec les participants sur des cas à l'avenir.